

R A P P E L S

CONCORDANCE DES ANNÉES D'ÂGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2018 – 2019*

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

« l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive : pour 2018 – 2019, le 1^{er} septembre 2018 »

Les années de naissance correspondent à la tranche d'âge :

| Licences | <i>Années d'âge</i> | | |
|---|---|----------------|--|
| (Cf. tarifs affiliations/ adhésions sur le site national Internet) | 2008 – 2009 | 9 - 10 ans | Applicable pour toutes les épreuves nationales et lors de la rédaction de documents. Consulter le site national Internet et/ou les circulaires d'organisation. |
| | 2006 – 2007 | 11 - 12 ans | |
| | 2004 – 2005 | 13 - 14 ans | |
| | 2002 - 2003 | 15 - 16 ans | |
| | 2000 – 2001 | 17 - 18 ans | |
| | 1999 et avant | 19 ans et plus | |
| | *1978 et avant | 40 ans et plus | |
| | Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs & Sportifs), nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... qui sont à proscrire dans tout document. Les CNS (ou départements) doivent indiquer les âges ou années d'âge correspondants dans tous les documents « nationaux » diffusés. * Quand il n'y a pas de « catégorie spécifique » les adultes de « 40 ans et plus » participent avec ceux de « 19 ans et plus ». C'est le cas du Tir, par exemple, activité à laquelle peuvent participer les « anciens » sans qu'il y ait systématiquement des classements spécifiques. ATTENTION : pour certaines activités, les catégories sont différentes (cf. règlement spécifique) ! | | |

* Les activités cyclistes ont des catégories d'âges particulières, prière de consulter le tableau saison 2019 en ligne sur www.ufolep-cyclisme.org (option de menu "DOCS-REGLEMENT").